

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 janvier 2010  
(convocation du 4 janvier 2010)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00  
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. GUYOMARCH' Jean-Pierre à M. DAVID Yohan  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan  
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45  
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte  
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Extension du réseau des transports en commun en site propre / Tramway - Marché de maîtrise d'œuvre pour les extensions des lignes A, B et C et les études générales et transversales et systèmes - Marché n°8 308 U - Prestations supplémentaires - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des extensions du réseau de tramway, le marché de maîtrise d'œuvre pour les extensions des lignes A, B et C, et les études générales transversales et systèmes a été notifié le 22 septembre 2008 au groupement SYSTRA / INGEROP Conseil et Ingénierie/ COTEBA développement / ECCTA INGENIERIE SAS / BLP pour un montant de 22 600 006 € ht.

Ce marché est décomposé en une tranche ferme et 7 tranches conditionnelles :

- Tranche ferme (Lignes A, B, C et systèmes, études jusqu'à l'AVP) : 4 233 534 € ht ;
- Tranche conditionnelle 1 (ligne A – Mérignac - études opérationnelles et suivi des travaux) : 3 049 318 € ht ;
- Tranche conditionnelle 2 (ligne B - études opérationnelles et suivi de l'extension vers Pessac Alouette) : 3 304 278 € ht ;
- Tranche conditionnelle 3 (ligne B - études opérationnelles et suivi des travaux pour l'extension vers Bordeaux Nord) : 917 854 € ht ;
- Tranche conditionnelle 4 (ligne C - études opérationnelles et suivi des travaux pour l'extension vers le lycée Terre Sud à Bègles) : 2 931 513 € ht ;
- Tranche conditionnelle 5 (ligne C – études opérationnelles et suivi des travaux pour l'extension vers le parc des expositions à Bordeaux) : 2 854 370 € ht ;
- Tranche conditionnelle 6 (études transversales – études opérationnelles et le suivi des travaux pour le matériel roulant et les systèmes centraux) : 3 634 429 € ht ;
- Tranche conditionnelle 7 (études transversales – réalisation du centre de maintenance) : 1 674 710 € ht.

Objet de l'avenant n°1 :

Cet avenant n°1 doit acter :

- des modifications juridiques de la société Coteba, cotraitant,
- de prestations d'études supplémentaires.

Les prix de cet avenant ont été définis par application des conditions économiques et des prix unitaires prévus au marché. Le nombre d'homme / jour a fait l'objet d'une mise au point conjointe entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Transfert de la société COTEBA DEVELOPPEMENT (cotraitante)

Par décision du 20 novembre 2008, la société COTEBA DEVELOPPEMENT a été dissoute et a procédé à une transmission universelle de son patrimoine à COTEBA SAS. Cette dernière se substitue intégralement à ses droits et obligations issus du marché de maîtrise d'œuvre.

Aussi, il convient d'acter de cette modification juridique dans le présent avenant, et ce, sans incidence financière.

Prestations d'étude fonctionnelle de la billettique

Devant la nécessité d'équiper les nouvelles rames en valideurs et les quais de stations en distributeurs de titres et éventuellement aussi en valideurs, il est proposé d'intégrer l'étude fonctionnelle des équipements de billettique des extensions des lignes A, B et C et la création de la ligne D dans les prestations transversales systèmes de maîtrise d'œuvre confiées au titulaire, pour un surcoût de 33 250 € ht, impacté sur la mission AVP (tranche ferme), (correspondant à 35 jours d'étude d'un ingénieur confirmé). Les prestations associées à la mise en oeuvre desdits équipements (prestations évaluées à titre indicatif à 237 500 € ht) seront confiées ultérieurement au titulaire par l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre.

Extension du périmètre du dossier de DUP de la ligne C et étude du pôle d'échange de Terre Sud

Au regard du bilan de la concertation, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé d'inclure dans le périmètre de la phase 3 l'extension de la ligne C au sud au-delà de la rocade à Villenave d'Ornon (par délibération du 6 novembre 2009, arrêtant le projet définitif).

Aussi, par souci de cohérence globale du réseau pour la rédaction du dossier de la déclaration d'utilité publique, des études de variantes de tracés, de simulation de trafic de passager ainsi qu'une étude exploitation doivent être réalisées.

*Cette prestation supplémentaire d'étude est évaluée à 44 450 € ht et impacte la mission APA de la tranche ferme (Assistance aux Procédures Administratives).*

Par ailleurs, en vue de l'extension vers Villenave d'Ornon décidée le 6 novembre dernier, une attention particulière doit être apportée à l'étude du terminus Terre Sud afin de garantir son évolutivité vers un futur pôle d'échanges. Cette étude visera notamment à : la préservation de l'évolutivité vers un aménagement tramway sur la route de Toulouse, la réflexion sur la problématique du stationnement, la présentation de divers scénarios de mise en place d'un parc-relais, l'accès aux propriétés riveraines enclavées, le positionnement et le dimensionnement des éléments techniques comme les appareils de voies, la signalisation, la station pour garantir l'évolutivité des lieux.

*Cette prestation supplémentaire entraîne un surcoût de 23 280 € ht, qui augmente la mission AVP – tranche ferme*

Prestations supplémentaires de collecte de données acoustiques

Dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre, la Communauté urbaine devait fournir les données acoustiques permettant de faire un état initial dans le cadre des études d'impact à venir. Les données disponibles s'avèrent inexploitables, le maître d'œuvre doit réaliser la collecte des données acoustiques.

*Cette prestation supplémentaire entraîne un surcoût de 9 960 € ht, qui augmente la mission APA – tranche ferme. (correspondant à 1 j / ingénieur et 1 j / projeteur, les autres prestations sont sous-traitées à un cabinet spécialisé en études acoustiques)*

Prestations supplémentaires d'études fonctionnelles de services partiels pour la mise en oeuvre d'un schéma d'exploitation en réseau ramifié et/ou maillé à l'horizon 2013

Dans le contrat de maîtrise d'œuvre est prévue en étude préliminaire des études générales transversales, visant à proposer des scénarios d'évolution du réseau à l'horizon 2020, en améliorant l'infrastructure existante. Lors des études préliminaires, le maître d'œuvre a proposé une exploitation du réseau 2013 avec notamment des services partiels (terminus en milieu de ligne), permettant d'améliorer le service rendu aux usagers en augmentant la fréquence sur les tronçons saturés.

En complément des études d'exploitation réalisées dans le cadre de sa mission, il est demandé au titulaire de poursuivre par des études fonctionnelles d'implantation des services partiels identifiés (au niveau des stations CHR Pellegrin et Cenon Gare pour la ligne A, Montaigne Montesquieu et Quinconces pour la ligne B, Belcier pour la ligne C) pour un coût de 140 300 € ht. Ce montant correspond à l'application du taux de rémunération de la mission AVP (soit 1,22 %) au coût prévisionnel des travaux prévus pour les services partiels (soit 11,5 M € ht).

Ces études seront complétées par une analyse du besoin en matériel roulant dans le cas du mode d'exploitation en réseau maillé (connexion entre les lignes existantes à Pey-Berland Hôtel de Ville pour la connexion A-B et Porte de Bourgogne pour la connexion B-C). Les études permettront de bâtir les parcours de chaque service en utilisant les infrastructures existantes, les services partiels identifiés et les connexions entre ligne en prenant en compte les battements nécessaires pour les franchissements des zones de croisement et de communication interligne pour déterminer le parc de matériel roulant nécessaire, pour un coût de 4 750 € ht. (correspondant à 5 j/ ingénieur)

*Ces prestations supplémentaires entraînent un surcoût de 145 050 € ht, qui augmente la mission AVP – tranche ferme.*

Incidence financière

Cet avenant augmente la tranche ferme de 255 990 € ht, soit + 1,13 % du montant total du marché.

La répartition financière de la tranche ferme s'établit ainsi :

Décomposition de la tranche ferme	Montant initial en € ht	Avenant 1	Montant de la tranche ferme après avenant n°1
EP	1 252 579		1 252 579
AVP	1 920 036	+ 201 580	2 121 616
CIE	337 868		337 868
ACI	164 806		164 806
APA	159 345	+ 54 410	213 755
SDQ	260 507		260 507
DS	104 996		104 996
MOD (systèmes)	33 397		33 397
TOTAL	4 233 534	255 990	4 489 524

Le montant du marché est porté à **22 855 996 ht**, décomposé comme suit :

- tranche ferme : 4 489 524 € ht ;**

Les autres tranches restent inchangées :

- La tranche conditionnelle 1 : 3 049 318 € ht ;
- La tranche conditionnelle 2 : 3 304 278 € ht ;
- La tranche conditionnelle 3 : 917 854 € ht ;
- La tranche conditionnelle 4 : 2 931 513 € ht ;
- La tranche conditionnelle 5 : 2 854 370 € ht ;
- La tranche conditionnelle 6 : 3 634 429 € ht ;
- La tranche conditionnelle 7 : 1 674 710 € ht.

Le financement de ces dépenses est à imputer au budget Annexe Transports Chapitre 20 – Compte 2031 0002 – Programme TW30 (exercices 2010 et suivants).

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés (immeuble Le Guyenne – 6ème étage)

*Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :*

**Le Conseil de Communauté,**

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Vu la délibération n°2008/0431 en date du 18 juillet 2008 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les extensions des lignes A, B et C et systèmes,

Vu la délibération n°2009/0708 en date du 6 novembre 2009 relative à l'arrêt définitif du projet,

**Entendu le rapport de présentation,**

Considérant qu'il convient d'acter de la modification sociale de la société COTEBA, de prévoir la réalisation d'une étude complémentaire de collecte des données acoustiques et d'étendre le périmètre d'étude du dossier d'enquête préalable à la DUP de la ligne C sud jusqu'à Villenave d'Ornon (Pont de la Maye), de réaliser une étude sur le terminus de la ligne C Terre Sud (pôle d'échange), de réaliser des études fonctionnelles sur la billettique et des études relatives à la réalisation de services partiels (réseau ramifié),

**DECIDE**

ARTICLE 1 : Le projet d'avenant n°1 au marché n°08 308 U mis à disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les extensions des lignes A, B et C et systèmes n°08 308 U pour un montant supplémentaire de 255 990 € ht (à imputer sur la tranche ferme) portant le montant du marché à **22 855 996 € ht**,

ARTICLE 3 : La dépense est à imputer au budget Annexe Transports Chapitre 20 – Compte 2031 0002 – Programme TW30 (exercices 2010 et suivants)

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 25 JANVIER 2010

M. GÉRARD CHAUSSET